

Délibération n°D20240083

Rapporteur : Marie-Claude ANDRIEUX

Service : Accueil

Secrétaire de séance : Hélène LEHMANN

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-SIX SEPTEMBRE, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 19, 20, 21, 22, 23, 22, 21 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 19/09/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON (2), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (3), Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Catherine TAVEAU.

| | | |
|---|----------------------|--------------------------|
| ABSENTS EXCUSÉS : Laurence ROUAN | a donné délégation à | Jonathan PRIOLEAUD |
| Marie-Lise POTRON | a donné délégation à | Marie-Hélène SCOTTI |
| Marie-Claude ANDRIEUX | a donné délégation à | Christian BORDENAVE |
| Joaquina WEINBERG | a donné délégation à | Christophe DAVID-BORDIER |
| Stéphane FRADIN | a donné délégation à | Michaël DESTOMBES |
| Farida MOUHOUBI | a donné délégation à | Gérald TRAPY |
| Joëlle ISUS | a donné délégation à | Alain BANQUET |
| Fatiha BANCAL | a donné délégation à | Marion SOK CHAMBERON |
| Jacqueline SIMONNET | a donné délégation à | Hélène LEHMANN |
| Christine FRANÇOIS | a donné délégation à | Fabien RUET |
| Julie TEJERIZO | a donné délégation à | Catherine TAVEAU |

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n° 13 « Convention de prestation de service entre la CAB et la Ville – Maintenance et suivi informatique du Centre Intercommunal de Santé (CIS) ».

(2) Arrivée au dossier n° 2 « Rapport annuel sur la délégation de service public du crématorium - OGF – Année 2023 ».

(3) Départ au dossier n° 17 « Décision modificative N°2 – Exercice 2024 ».

DÉNOMINATION D'UNE VOIE - IMPASSE CHRISTIAN EYERE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

VU le Code de la Voirie Routière et notamment son article 141-3 relatif au tableau de classement des voiries communales ;

VU la demande formulée par le bailleur social Mésolia Habitat pour la dénomination de la voie desservant ses futurs logements locatifs sociaux au 138, avenue Aristide Briand ;

VU la proposition du conseil de quartier ouest de dénommer cette voie en hommage à un résistant local ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de rendre hommage à Christian EYERE, jeune résistant bergeracois né le 11 août 1927, qui s'est engagé très jeune dans la Résistance au sein du groupe François 1er de l'Armée Secrète sous le pseudonyme de Raymond, arrêté le 25 juin 1944 à Prignonieux lors d'une mission à Bergerac, emprisonné au Fort du Hâ à Bordeaux, puis transféré au camp de Souge où il a été sommairement exécuté par les troupes allemandes le 1er août 1944, à l'âge de 17 ans, en donnant son nom à cette voie ;

CONSIDÉRANT que son sacrifice pour la France a été reconnu officiellement par l'attribution de la mention "Mort pour la France" le 26 février 1948 par le Ministère des anciens combattants, et qu'il a été homologué FFI (Forces Françaises de l'Intérieur) ;

CONSIDÉRANT que cette dénomination s'inscrit dans le devoir de mémoire et la volonté de transmettre aux générations futures les valeurs de liberté et de résistance ;

CONSIDÉRANT que cette proposition n'est pas de nature à provoquer de troubles à l'ordre public, ni à heurter la sensibilité des personnes, ni à porter atteinte à l'image de la ville ou du quartier concerné, et qu'elle respecte le principe de neutralité du service public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE DÉNOMMER** la voie intérieure du 138, avenue Aristide BRIAND, voie sans issue, desservant les logements locatifs sociaux « Impasse Christian EYERE » ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de prendre les mesures nécessaires pour la mise en place de la signalisation appropriée et de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS (pouvoir), Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO (pouvoir), Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 26/09/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 30 SEP. 2024
et de l'affichage en date du 30 SEP. 2024 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Hélène LEHMANN



Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD